

ARRETE N° 216/R/25

PORANT SUR LE RETRAIT DE L'ARRÊTÉ N°199/R/25

Droit de préemption dans les espaces naturels sensibles

Préemption de la propriété GODDERIDGE Dominique et APOSTEL Paule

Parcelle cadastrée section AD n°34 – lieu-dit Bruque Cabal

Consignation

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GRABELS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 011/10-02-2025 en date du 10 février 2025 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

VU la décision de préemption n° 019/D/10-07-2025 du 10 juillet 2025,

VU le Code de l'urbanisme et plus particulièrement l'article L 213-14,

VU le recours gracieux contre la décision de préemption en date du 26 août 2025 et réceptionné en main propre le 2 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que par courrier en date du 27/10/2025, en réponse au recours gracieux, la commune renonce à la procédure de préemption ;

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE : L'arrêté de consignation n°199/R/25 est retiré.

Fait à Grabels, le mercredi 29 octobre 2025.

Pour le Maire et par délégation

L'adjointe

Zohra DIRHOUSSI

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet